



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°14/2024

Objet : Convention « Autorisation de programme » avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la Ville de L'Isle-Adam a souhaité installer des générateurs d'eau ozonée dans les lieux suivants : Multi accueil Jean de La Fontaine, Multi accueil Béatrice Mallet et accueil de loisirs Jean-Paul Nomblot.

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales a décidé d'accorder une subvention d'investissement de 5 301,00€ pour l'achat de ces générateurs.

Considérant que suite à cette autorisation de programme, il convient de mettre en place une convention qui définit les modalités de paiement et de versement de cette subvention, qui prendra fin le 31 décembre 2024.

DÉCIDE

- **de signer** avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, la convention « Autorisation de programme » qui prendra fin le 31 décembre 2024.
- **d'accepter** le versement de la subvention d'investissement de la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour l'achat de générateurs d'eau ozonée s'élevant à 5 301,00€.

L'Isle-Adam, le 19 janvier 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240119-14-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2024

Mise en ligne le 22 janvier 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,


Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr